

Application de l'article 51bis du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Question orale de G. VAN GOIDSENHOVEN, Conseiller communal, relative à l'évacuation de maisons avenue Gounod suite à l'apparition de fissures.

G. VAN GOIDENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

À la suite d'un glissement de terrain intervenu vendredi dernier d'importantes fissures sont apparues sur six puis sept maisons de l'avenue Gounod. Par ma suite, les habitants ont été évacués et relogés.

Le Collège peut-il faire le point sur cet incident majeur ?

Quel est l'état de la dangerosité d'effondrement des bâtiments fissurés. Peut-on nous dire où en sont les habitants évacués ?

Comment va-t-on évoluer vers un retour à la normale et dans quel délai ?

Tout danger d'élargissement du problème est-il écarté ?

Certaines maisons sont-elles condamnées et devront-elles être démolies ?

Comment se structure l'aide aux victimes ?

Monsieur le Bourgmestre-Président revient brièvement sur l'historique. Vendredi soir vers 19 heures, l'officier de semaine et l'officier des pompiers ont alerté que deux maisons étaient victimes de fissures. Monsieur le Bourgmestre-Président s'est rendu sur place pour faire une inspection avec l'ingénieur, le fonctionnaire communal de planification d'urgences, après quoi il a été ordonné d'évacuer ces deux maisons. Les pompiers ont sécurisé les lieux et sont partis. Vers 23 heures, malheureusement, les fissures se sont propagées à d'autres maisons et finalement ce furent sept maisons qui furent touchées. Les vingt-huit familles ont été évacuées. La plupart ont pu trouver un refuge auprès de leur famille, six ont dû être relogées dans des hôtels, notamment grâce au « bureau d'aide aux victimes » de la zone de police « Midi ». Malheureusement, tous les hôtels escomptés étaient complets et il fallut chercher d'autres hôtels afin de pouvoir reloger tout le monde correctement. Le samedi, certaines familles, en fonction de l'état de leur maison, ont eu la possibilité d'aller chercher des affaires personnelles. A partir de lundi, une étude de sol a été prise en charge par la Commune pour aller plus vite. Un petit marché public a été dressé lundi, à la suite de quoi le bureau d'études sélectionné a effectué les analyses mardi et mercredi matin. Ce dernier a décrété que cinq maisons étaient occupables, alors que deux, à des degrés divers, ne l'étaient plus. Il fallut étançonner ces deux bâtiments car la situation évolua sans cesse. Aujourd'hui, nous avons appris qu'une maison supplémentaire est susceptible de poser un problème. L'arrêté d'inhabitabilité avait été levé mais il fallut le reprendre au cours de la soirée. Actuellement, dix familles logent encore à l'hôtel. Le Collège a pris les mesures pour déterminer ce qui est habitable ou pas, au terme de sécurité publique. On étançonne ce qui pose un problème. Un débat juridique aura lieu pour savoir quelles sont les responsabilités des uns et des autres. Pour sa part, Monsieur le Bourgmestre-Président salue les pompiers, les services de « Vivaqua » et de la « STIB » venus de toute urgence vendredi et qui ont commencé à réparer une partie des fuites. Bien entendu aussi, la zone de police, le bureau d'aides aux victimes et le CPAS qui ont pris le relais le lundi matin pour accompagner, encore à ce jour, les familles sinistrées.